



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DES BAUX COMMERCIAUX**

Troyes, le 11 juillet 2023

La commission départementale de conciliation a pour mission de concilier les locataires (artisans ou commerçants) et propriétaires, qui sont en désaccord sur :

- la fixation du loyer fixé au renouvellement du bail,
- les charges locatives et travaux,
- la révision triennale du loyer.

L'objectif est de trouver un accord sur un nouveau montant du loyer et éviter ainsi une procédure judiciaire, souvent longue et coûteuse.

Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, a instauré cette commission par arrêté préfectoral du 12 mai 2023. Elle est composée de représentants des locataires (CCI, CMA) et des bailleurs (CCI, UNPI 10), et présidée par un représentant de la chambre des notaires.

Cette commission peut être saisie gratuitement à tout moment par le locataire ou par le bailleur. La saisine, contenant le formulaire accompagné des documents à fournir est à adresser, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :





DDETSPP de l'Aube  
Secrétariat de la Commission de conciliation des baux commerciaux  
2 rue Fernand Giroux  
CS 70368  
10025 TROYES CEDEX

La procédure se déroule de la manière suivante :

- Convocation des parties (bailleur et locataire) au moins 15 jours avant la date de la séance. Ils peuvent être assistés ou représentés par une personne mandatée par écrit;
- Audition des parties par la commission départementale de conciliation des baux commerciaux ;
- Rendu de la décision : en cas d'accord, les parties signent un acte de conciliation ; sinon la commission émet un avis qu'elle adresse aux parties. Cet avis peut être porté à la connaissance du juge.

#### **Contact presse**

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aubes.gouv.fr](mailto:pref-communication@aubes.gouv.fr)

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet\_10  aube.gouv.fr